ID: 063-216303388-20241219-DCM2024\_05\_64\_2-DE

Mairie de Saint-Eloy-les-Mines Conseil municipal du 19 décembre 2024 **Délibérations** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 12 décembre 2024.

### Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M<sup>me</sup> PERRONIN Maryse - M<sup>me</sup> HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M<sup>me</sup> SIMONET Catherine - M<sup>me</sup> CHEVILLARD Marlène - Mme LOURDIN Marie-Christine - Mme ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M<sup>me</sup> JEAN Pascale - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M<sup>me</sup> MERCIER Monique

## Étaient absents – excusés :

M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. JEROME Christian) - M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline) M. JAY Clément (procuration donnée à M<sup>me</sup> MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

#### Étaient absents :

M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien - M<sup>me</sup> ROCHE Valérie - M<sup>me</sup> POUMEROL Caroline

M<sup>me</sup> PERRONIN Maryse a été élue secrétaire de séance.

# DCM 2024-05-64 : MARCHÉ DE SERVICE D'ASSURANCE **STATUTAIRE**

Il est rappelé que le contrat d'assurance concernant les risques statutaires arrivant à terme le 31 décembre 2024, une procédure ouverte a été engagée en vue d'assurer son renouvellement.

Après avoir rappelé que le contrat était conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025;



Mairie de Saint-Eloy-les-Mines Conseil municipal du 19 décembre 2024 Délibérations Envoyé en préfecture le 26/12/2024 Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le 26/12/2024

Berger Levrault

ID: 063-216303388-20241219-DCM2024\_05\_64\_2-DE

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 décembre 2024, suite à l'analyse des deux offres reçues, effectuées par le cabinet « MG AUDIT ASSUR ».

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre indiquée ci-après :

#### CNP / WTW

Agents CNRACL: Taux global: 7,38% de la masse salariale

Décès

AT/MP: 0 jourCLM/CLD: 0 jourCMO: 30 joursMAT/PAT: 0 jour

Agents IRCANTEC: Taux global: 1,35% de la masse salariale

Décès, AT/MP, CMG, MAT/PAT

o CMO: 30 jours

Suite à l'avis unanime de la CAO, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché d'assurance des risques statutaires à CNP / WTW sur la base de l'offre détaillée ci-dessus.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de service correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme



Extrait du registre des délibération / DCM 2024-05-64